

REUNION DU JEUDI 7 MAI 2015

Convocation du 27 avril 2015

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 avril 2015.
2. Proposition de déplacement du branchement électrique du surpresseur de Gallerand.
3. Proposition d'aménagement de la ZAC des Tirelles.
4. Procédure de recours contre le projet de Ferme éolienne de NEUVILLE AUX BOIS.
5. Proposition d'approbation du rapport annuel 2014 du SPANC de la CCBG
6. Proposition d'approbation du rapport du service de l'Eau 2014.
7. Proposition des tarifs périscolaires 2015-2016 et modification des règlements.
8. Proposition d'avenant au marché d'aménagement de sécurité à Gallerand.
9. Affaires diverses

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, P.COLMAN, E .DENIAU, V.GOUEFFON, JC.MALFOY, C.LOISEAU, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.DEGUIL, C.LORENTZ, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absente représentée : C.BURGOT par N.MATUHRIN

Absents excusés : I.PROSSER, P.LABRUNE

Secrétaire de séance : C.LOISEAU

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Affectation du solde de la Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Déplacement du branchement électrique du surpresseur de Gallerand

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de déplacer le branchement électrique du surpresseur de Gallerand. Le devis présenté par la SICAP s'élève à 1 645,69 € HT soit 1 974,83 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le projet et le montant proposé.

Cette dépense sera affectée sur le budget du service de l'Eau à l'article 615.

Projet d'aménagement de la ZAC des Tirelles

Le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Tirelles proposé par la Société NEXITY, est présenté au Conseil.

La mise en vente des terrains devrait se faire en 2 à 3 tranches.

Les terrains d'une surface moyenne d'environ 650 m² devraient être mis en vente entre 40 et 45 000 €.

Après avoir étudié les plans établis en avril 2015, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide le projet d'aménagement de la ZAC des Tirelles.

Ferme éolienne de NEUVILLE AUX BOIS - Recours en annulation du permis de construire et de l'autorisation d'exploitation

Monsieur le Maire informe le Conseil que des recours en annulation du permis de construire et de l'autorisation d'exploitation de la ferme éolienne de NEUVILLE AUX BOIS sont en cours conjointement avec les Communes d'ATTRAY, MONTIGNY et BOUGY LEZ NEUVILLE,

Suite aux échanges avec plusieurs avocats, les collectivités ont retenu Maître MONAMY afin d'établir les recours.

Les honoraires sont estimés à 13 000 € et seront à répartir entre les différentes collectivités au prorata du nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte d'engager les dépenses liées à ces recours et de les inscrire à l'article 6226, et accepte le mode de répartition au prorata de la population de chacune des collectivités concernées. Il est précisé que les frais liés à ces dépenses pourront être prises en charge par l'assurance de la Commune, dans le cadre de la garantie protection juridique litiges.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Exercice 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Beauce Gâtinais.

Le Conseil Municipal adopte ce rapport.

Révision des tarifs des services scolaires au 1^{er} septembre 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs des Services scolaires à compter du 1^{er} septembre 2015 comme suit :

Accueil périscolaire :

- Le matin : 2,55 €

Le soir, pour les maternelles :

- De 15 h 45 jusqu'à 16 h 45 : 1,00 €
- De 16 h 45 à 17 h 30 avec goûter : 2,15 €
- De 17 h 30 à 18 h 30 : 2,55 €

Le soir, pour les élémentaires :

- De 15 h 55 jusqu'à 16 h 45 : 1,00 €
- De 16 h 45 jusqu'à 17 h 30 avec goûter : 2,15 €

- De 17 h 30 jusqu'à 18 h 30 : 2,55 €
- Pénalité pour un retard au-delà de 18 h 30 : 5,00 €
- Pénalité à compter du 3^{ème} retard au-delà de 18 h 30 : 35,00 €
- Pénalité pour les enfants sans dossier d'inscription : 10,00 €
- Toute heure commencée est due en totalité.

Restauration scolaire :

- Repas enfant : 3,35 €
- Repas adulte : 4,75 €
- Pénalité par repas non inscrit 48 h à l'avance : 5,00 €
- Pénalité par repas pour enfant sans dossier : 10,00 €

Etude Surveillée de l'école élémentaire :

- Forfait de 51 € par période scolaire pour 3 jours par semaine
- lundi, mardi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45

Temps d'activité périscolaire : TAP du jeudi après midi

Le conseil Municipal décide du maintien de la gratuité de ce service par 11 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

Avenant n° 1 au marché de travaux pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité à Gallerand

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le montant initial du marché de travaux d'aménagement de sécurité à Gallerand qui s'élève à 37 130 € HT, soit 44 556,00 € TTC.

Des compléments de travaux se sont avérés nécessaires (longueurs de bordures, augmentation du diamètre des canalisations d'eaux pluviales, pose de regard supplémentaire, etc...).

La plus-value s'élève à 4 200 € HT, soit 5 040 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte les modifications et l'avenant n° 1 en plus-value de 4 200 € HT, ce qui amène le montant total du marché à 41 330 € HT, soit 49 596 € TTC.

Décision Modificative du budget :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer certains ajustements sur la section Fonctionnement du budget de la Commune, suite à la clôture des comptes de la Caisse des Ecoles.

Section Fonctionnement	Recettes
002 - Résultat de fonctionnement	17 62,02 €
70841 - Mise à disposition du personnel de la Caisse des écoles	- 17 062,02 €
Total	0 €

Affaires diverses :

- ❖ Les roseraies André EVE ont établi une proposition pour la mise en place de 340 rosiers le long du cheminement piétonnier de Gallerand. Le devis est accepté sur la base d'un prix unitaire de 4 € HT par rosier.
- ❖ La Commune accepte une proposition de don de mobilier scolaire appartenant à la ville de SARAN, ce qui permettra de compléter l'équipement de l'école maternelle.
- ❖ La vente du dernier logement de la gendarmerie est annulée, les acquéreurs n'ayant pu obtenir leur prêt immobilier.
- ❖ Des soucis de circulation sont évoqués rue du Vivier et Rue du Grand Orme.
- ❖ La Commune accueillera la formation Certiphyto qui sera assurée par le CNFPT les 11 et 12 mai prochain.
- ❖ La Commission Animation se réunira le 2 juin à 20 h 30 pour organiser les festivités des 13 et 14 juillet.
- ❖ La fête du jeu se tiendra le samedi 30 mai à la Cour Gauthier.
- ❖ L'arrivée du Tour du Loiret aura lieu devant le château de Chamerolles le 17 mai 2015.
- ❖ L'association Les petites Frimousses cesse ses activités, les assistantes maternelles ne pouvant se réunir qu'en présence de professionnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe Absent	M.GOUEFFON Vincent	M. MALFOY Jean-Claude	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	
M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe	Mme DEGUIL Catherine	Mme PROSSER Isabelle Absente	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	
Mme BURGOT Christelle Absente	Mme LE GOVIC Karine	M.BOUDIN Sébastien			